

## ENSEMBLE, LE SMDO ET LE SMITOM NORD SEINE-ET-MARNE AFFIRMENT LEUR VOLONTÉ DE RECYCLER EN FRANCE ET MÊME RÉGIONALEMENT

Les deux syndicats, présidés respectivement par Philippe Marini et Pascal Hiraux, réunis dans le cadre de la vente de leur collecte sélective, ont signé plusieurs contrats de reprise de matières afin que leur transformation soit effectuée notamment dans les Hauts-de-France.

Il est faux de croire que les matières collectées et acheminées au Centre de Tri villersois du SMDO (Syndicat Mixte du Département de l'Oise) sont ensuite expédiées à l'autre bout du monde pour y être recyclées.

Bien au contraire. Le **Syndicat, toujours à la pointe du recyclage**, réaffirme son **engagement pour une économie circulaire** en signant de nouveaux contrats régionaux. Il en veut pour preuve, et à titre d'exemple, celui conclu avec l'entreprise de recyclage **Nord Pal Plast**, située à Lesquin, dans le département du **Nord**. Cette usine transforme les balles de bouteilles plastiques réceptionnées en paillettes. Celles-ci permettent de fabriquer ensuite des granulés qui sont revendus pour concevoir de nouvelles bouteilles.

« **Nous avons un rendement en bouteilles de 80%**. Il faut un petit sacrifice pour ne conserver que de la matière propre », explique Jean-Philippe Carpentier, créateur de Nord Pal Plast (en 2003) et actuel administrateur. Il ajoute : « **Les bouteilles plastiques se recyclent à l'infini**. Pour optimiser ce processus, il suffit de **mettre la bouteille usagée au bon endroit afin qu'elle rejoigne le bon centre de traitement**. » Nord Pal Plast traite ainsi 36 000 tonnes par an. L'usine a encore de la marge puisque sa capacité est de 45 000 tonnes. Les bouchons sont aussi revendus, puis transformés en produits d'équipement pour le bâtiment, comme les tuyaux.

### BRENOUILLE, DUNKERQUE, SOISSONS...

**Ce choix d'économie circulaire correspond parfaitement à la politique menée par les deux syndicats.**

Grâce à ces nouveaux contrats, d'autres matières plastiques seront recyclées à Brenouille, l'acier à Dunkerque, l'aluminium et les petits aluminiums à la frontière belge, les papiers et cartons (selon leur catégorie) près de Soissons pour l'essentiel.

**Le SMDO a confié les commandes de son Centre de Tri à Sepur, en mai 2024. Ce nouveau contrat permet dorénavant au Syndicat de se passer d'intermédiaires et de revendre les matières triées aux recycleurs de son choix.**

Le **Centre de tri du SMDO** peut traiter jusqu'à **75 000 tonnes de déchets**. Il s'agit de ceux provenant de **575**

**communes de l'Oise** rattachées à son territoire, et de ceux de la majeure partie du **SMITOM du Nord Seine-et-Marne**, le Syndicat ami et voisin de Seine-et-Marne. Autant dire que les enjeux sont d'importance.

**Le SMDO et le SMITOM du Nord Seine-et-Marne sont unis dans la même volonté de trouver des filières de**



Chaque année, 4007 tonnes de bouteilles plastiques quittent le Centre de Tri du SMDO pour rejoindre l'usine de recyclage

Crédit Photo : © Jean-Pierre Gilson

### reprise communes et de recycler plus localement.

Les syndicats ont à présent les coudées franches pour vendre les différentes matières aux usines de leur choix tout en préservant leurs intérêts communs, notamment la maîtrise d'un prix de vente plus avantageux. Selon l'indexation du coût des matières, les recettes croîtront de 48 à 128 %.

Fort de ces négociations, **les deux syndicats entendent donc agir sur un plan environnemental**, sans perdre de vue les avantages économiques. Ils souhaitent également améliorer les échanges entre les différents acteurs impliqués dans tous ces domaines.



## LE SMDO ET LE SMITOM : UNE ENTENTE QUI DURE

À la veille de l'exploitation de son nouveau Centre de tri de Villers-Saint-Paul, en 2019, le SMDO a passé une convention d'entente intercommunale avec le SMITOM de Seine-et-Marne, un accord qui perdure depuis.

À cette époque, le SMITOM était contraint de fermer son Centre de tri, faute de répondre ainsi aux nouvelles consignes de tri pour l'ensemble des emballages plastiques.

Depuis, le SMITOM achemine ses déchets recyclables (à l'exception de ceux de Val d'Europe qui rejoignent le SIETREM à Lagny-sur-Marne) à Villers-Saint-Paul. Ce surplus à traiter permet non seulement au SMDO d'atteindre la capacité nominale de son Centre de tri mais aussi de garantir à ce dernier un meilleur amortissement de ses installations.

## A PROPOS DU SMITOM DU NORD SEINE-ET-MARNE :

Créé le 24 juin 1993, le SMITOM du Nord Seine-et-Marne est le syndicat comptant le plus d'habitants dans le département. Situé à Monthyon, au Nord de l'Île-de-France, il s'étend sur une superficie de 1 912 km<sup>2</sup>. Il assure, pour le compte de ses 4 adhérents, le traitement des déchets ménagers et assimilés des 335 000 habitants répartis sur 167 communes dont les principaux pôles urbains sont les secteurs de Meaux, du Val d'Europe et de Coulommiers. A la fois rural et urbain, ce territoire, en plein développement, se veut attractif et dynamique

## A PROPOS DU SMDO :

Le SMDO regroupe 19 intercommunalités qui représentent 575 communes, soit 790 000 habitants et s'occupe du tri et de la valorisation des déchets de la majeure partie du département de l'Oise.

## PRÈS DE 80 % DES RECYCLEURS RETENUS SONT BASÉS EN FRANCE

➤ **ArcelorMittal France** recycle l'**acier** à Dunkerque, dans le Nord (2153 tonnes du Centre de Tri du SMDO). Le recyclage des emballages en acier contribue à la production d'un nouvel acier, et de facto d'un nouveau produit en acier, sans perdre aucune de ses propriétés intrinsèques.

➤ **EPR (Veolia)** recycle d'une part le **carton** à l'usine **Saica Paper**, à Venizel, **près de Soissons**, dans l'Aisne (18 116 tonnes du CDT du SMDO), et d'autre part les **papiers de bureautique** (932 tonnes du CDT du SMDO) au CDIF (centre de tri et traitement des déchets professionnels) basé à **Pierrefitte-sur-Seine** (Seine-Saint-Denis)

Outre leur proximité, l'autre avantage est que ces usines s'engagent dans la **réduction des émissions de CO2** et la compensation carbone en **partenariat avec Reforest'Action**.

➤ **Revipac** recycle les **briques alimentaires** à l'usine Lucart SAS, située à Laval-sur-Vologne, **dans les Vosges** (829 tonnes du CDT du SMDO).

➤ **Paprec** recycle les **papiers et les cartons** (6126 tonnes du CDT du SMDO) à l'usine **Saica Paper** à Venizel, **près de Soissons**, dans l'Aisne. L'entreprise contribue à la **plantation d'arbres dans la forêt domaniale d'Ourscamp** (Oise).

➤ **Nord Plas Plast** recycle les bouteilles en plastique dans son usine de **Lesquin** (Nord).

3 828 tonnes du CDT du SMDO. **Transformées** en paillettes, puis en granulés, elles redeviennent des bouteilles.

➤ **Acteco Recycling** recycle différentes matières. L'**alu** (128 tonnes) et le **petit alu** (406 tonnes du CDT du SMDO) le sont à la **frontière Belge**. Le **PEHD** (flacons de shampoing ou encore bidons de lessive/ 1 407 tonnes du CDT du SMDO) et le **PP** (boîtes et barquettes en polypropylène/1109 tonnes du CDT du SMDO) le sont soit à Brenouille, dans l'Oise, soit en Allemagne.

➤ **Norske Skog Golbey** recycle les **journaux, les revues et les magazines** (5 190 tonnes du CDT du SMDO) à Golbey, dans les **Vosges**.

➤ **Citeo** est en charge de plusieurs filières :

• **Machaon** recycle **films plastiques** à Châlon-en-Champagne (2 196 tonnes du CDT du SMDO) ;

• **Eslavia Plasticos** recycle le **PS** ( polystyrène) en Espagne (344 tonnes du CDT du SMDO) ;

• **Paprec Freudenberg** recycle le **PET opaque blanc** (bouteilles de lait) en Allemagne (165 tonnes du CDT du SMDO) ;

• Le **PET foncé** (bouteilles colorées) est recyclé soit par **Suez RV Plastiques Atlantique** à Bayonne (Pays basque) soit par **Paprec Freudenberg** en Allemagne (172 tonnes du CDT du SMDO) ;

• **Sulayr Padul** recycle le **PET barquette** en Espagne (248 tonnes du CDT du SMDO).

## OBJETS À PARTIR DE MATIÈRES 1<sup>ÈRES</sup> RECYCLÉES

➤ **Les métaux** : vélos, pièces automobiles, conserves...

➤ **Les barquettes en polypropylène** : utilisation similaire.

➤ **Le carton** : feuille de papier

➤ **Les papiers, journaux, magazines** : nouveau papier

➤ **Les briques alimentaires** : papier toilette et essuie-tout

➤ **Le plastique PEHD** : arrosoirs, flacons, sièges auto, renfort de chaussures...

➤ **Les plastiques PET** : bouteilles, vêtements polaires et divers objets

➤ **Les films plastiques** : sacs poubelle

➤ **Le polystyrène** : emballages, panneaux d'isolation.

